

BOGÈVE

BULLETIN COMMUNAL N° 4
1985-86



Inauguration de la mairie
par M. Alain POHER,
président du Sénat,
entouré des personnalités départementales et locales
le 13 février 1983.

*attribution
01/02/83*

Dans un souci d'information pour chaque administré et tout spécialement pour les nouveaux habitants de Bogève, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue, nous vous apportons ci-après des renseignements précis sur les structures de notre commune et le fonctionnement des services de la mairie.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire	Raymond BOUVIER
1 ^{er} adjoint	René BOUVIER
2 ^e adjoint	Jean-Claude FOREL
Conseillers	Marie-Thérèse BAUD-GRASSET Gilles BAUD-LAVIGNE Odile BOVET Jean-Paul CHARDON Patrick CHARDON Léon FOREL Claude JULLIARD

PERSONNEL COMMUNAL

Maryse CHARDON	secrétaire de mairie
Pierre JORAT	agent communal, conducteur d'engins
Anne-Marie PINGET ...	agent de service spécialisé
Armand CHARDON ...	agent communal

OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi, de 14 h à 16 h, de 19 h à 20 h.
- Vendredi, de 14 h à 16 h, de 19 h à 20 h.
- Samedi, de 9 h 30 à 11 h 30.
- Permanence du maire ou des adjoints :
 - Lundi, de 19 h à 20 h.
 - Permanence du maire :
 - Samedi, de 10 h à 12 h.
- Réunion du conseil municipal chaque premier jeudi du mois, à 20 h.

Affichage de nos comptes-rendus : mairie, coopérative, fruitière.

Notre action au service de la commune depuis notre dernier bulletin n° 3, de 1981, se traduit dans les chiffres des budgets et comptes administratifs de chaque année, documents toujours à la disposition du public en mairie de Bogève.

Veillez trouver ci-après les engagements financiers effectivement réalisés au cours des années passées.

	Fonctionnement	Investissements
1982	895.684 F	2.167.787 F
1983	1.538.057 F	3.138.673 F
1984	1.472.892 F	2.879.622 F
1985	1.816.329 F	4.958.323 F

A noter que la colonne « fonctionnement » comprend, en son chapitre 67, les **intérêts sur emprunts**.

Vous observerez également les chiffres et totaux impressionnants des investissements réalisés de janvier 1982 à décembre 1985.

Ces sommes nous ont permis de réaliser, entre autres, des travaux importants sur :

- les bâtiments communaux,
- les gîtes communaux,
- le réseau d'eau,
- les réseaux d'assainissement,
- les réseaux d'électricité,
- les routes communales,

- les équipements sportifs,
- l'acquisition du matériel de voirie.

Il faut préciser que les travaux effectués sur bâtiments communaux (mairie, écoles, poste, église, clocher) ont bénéficié de subventions au taux de 30 % accordées par le département sur décision du Conseil général, plus subventions, toujours du département, en annuités aux communes pauvres.

L'investissement total sur nos bâtiments de 1982 à 1985 s'élève à plus de 2.000.000 de francs (deux cents millions d'anciens francs).

QUELQUES PRÉCISIONS

La route de Plaine-Joux :

Pour obtenir, non sans peine, son classement dans le réseau départemental, la commune a dû prendre l'engagement de réaliser du chef-lieu à « Plaine-Joux », en 1984, un tapis d'enrobé dense réglé à ce jour pour la somme de 1.355.000 F T.T.C. (135 millions d'anciens francs).

Nous avons obtenu pour cette opération les subventions suivantes :

Département	427.946 F
Conseil régional	286.200 F
Participation du Syndicat des Brasses	227.335 F
T.V.A. à récupérer	203.220 F
	1.144.701 F

Reste donc en charge nette pour la commune : 210.299 F

Le classement en voie départementale est maintenant acquis, comme il l'était pour l'itinéraire chef-lieu - « Granges Pagnods ».

Nos administrés d'aujourd'hui, ceux de demain, apprécieront à leur juste valeur ces deux opérations. N'oublions pas, toutefois, dans l'un et l'autre cas, les travaux importants de « mise aux normes départementales » réalisés par la commune de Bogève.

Toujours dans le domaine de la **voirie** (autres voies communales), nous donnons ci-après les sommes consacrées chaque année à ce poste important.

- 1982 : 540.000 F
- 1983 : 876.000 F
- 1984 : 650.000 F
- 1985 : 625.000 F

A noter que l'Etat ne verse plus aucune subvention aux communes pour l'entretien ou l'aménagement des routes.

DÉNEIGEMENT

L'engagement d'un nouvel agent polyvalent nous a conduits à l'achat d'un véhicule approprié qui assurera désormais le déneigement des voies communales.

Le coût de ce **matériel neuf**, après examen par la commission municipale et après discussion avec les fournisseurs, s'élève à :

- 300.000 F H.T. pour l'Unirnog
- 35.000 F H.T. pour l'étrave
- 17.500 F H.T. pour les chaînes et prise de force
- 352.500 F H.T., soit un total T.T.C. de 418.065 F.

Sur cet investissement, nous avons pu obtenir une subvention du Conseil général de 127.300 F. A noter également que la T.V.A. pour 65.500 F environ nous sera compensée en 1987.

Notre nouvel agent ainsi équipé a donc pris en mains le déneigement en coopération étroite avec les agents du département, tous les matériels étant abrités dans nos nouveaux garages communaux. Chacun pourra mesurer pour Bogève l'avantage d'une telle situation. Dans le début de cet hiver curieux et difficile pour tout le monde, vous avez pu constater que les hommes responsables du déneigement font de leur mieux. Nous les remercions en exprimant également notre gratitude à M. Gilbert Pinget qui a assuré pendant 17 années le déneigement de nos voies communales. C'est un métier dur dans lequel il n'est pas

possible de satisfaire tout le monde en même temps. Pour les cours ou chemins privés, des modalités ont été arrêtées par le conseil municipal. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.



Nos agents communaux au jour de la livraison de l'« Unimog », en décembre 1985.

RÉSERVE FONCIÈRE

La commune a réalisé l'acquisition de trois réserves foncières aux lieux-dits :

- « Jouillon ».
- « Glandon ».
- « Les Verts ».

Pourquoi ces réserves foncières ? Pour permettre à des jeunes du pays qui n'ont pas de terrains constructibles de pouvoir envisager une construction en résidence principale, grâce au concours de la commune.

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

1982 : 16
1983 : 20
1984 : 14
1985 : 13

63 permis sur quatre années

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

La commune de Bogève appartient aux syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal à vocations multiples du canton de Boège - S.I.V.O.M.

Raymond BOUVIER, président

René BOUVIER, délégué

Ce syndicat a en charge : le collège, le centre de soins, le centre de secours (pompiers), la piscine, les relais T.D.F., l'office du tourisme.

- Syndicat intercommunal de cylindrage du canton de Boège

Jean-Claude FOREL, délégué

Léon FOREL, délégué

Ce syndicat a en charge certains problèmes de voirie.

- Syndicat intercommunal pour l'aménagement du massif des Brasses

Raymond BOUVIER, vice-président

Jean-Paul CHARDON, délégué

Jean-Claude FOREL, délégué

Ce syndicat a en charge la station des Brasses (avec autres communes).

- Syndicat intercommunal pour l'aménagement du massif Miribel-Hirmentaz

René BOUVIER, délégué

Marie-Thérèse BAUD-GRASSET, déléguée

Ce syndicat a en charge plus particulièrement les gîtes communaux et autres problèmes d'hébergement touristique.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Bien connus et appréciés depuis de nombreuses années, ils fonctionnent, à notre avis, dans les meilleures conditions possibles. Toutes suggestions tendant à améliorer encore ces services sont les bienvenues.

ECONOMIE LOCALE

AGRICULTURE

L'activité et la production agricoles se maintiennent à un bon niveau malgré la baisse du revenu des agriculteurs.

ARTISANAT

Le groupe des artisans du bâtiment de Bogève est très solide et jouit d'une excellente réputation bien au-delà des limites de notre commune.

INDUSTRIE

Les salariés et cadres de l'industrie ou autres sont très appréciés par les entreprises-employeurs.

Nous ne sommes plus malheureusement à la bonne époque de la décentralisation industrielle. Les rares entreprises en voie d'implantation nouvelle, recherchent, c'est bien connu, les zones de plaine proches des grands moyens d'accès ou communications tels que : gares ferroviaires ou routières, aéroport, autoroutes.

COMMERCE ET TOURISME

Les responsables de la station des Brasses ne comptent ni leur temps, ni leur peine pour essayer de donner satisfaction à une clientèle que nous voulons toujours plus nombreuse.

En ce début d'hiver 1985-1986, les choses sont rendues plus difficiles par absence ou insuffisance de neige à Noël, puis intempéries, orages (exceptionnels en cette saison) qui entraînent souvent des pannes imprévisibles sur les équipements électromécaniques et des difficultés pour la mise en état des pistes.

Là comme ailleurs, les critiques sont faciles, les solutions plus difficiles. Si chaque personne concernée veut bien y mettre du sien, les choses vont tout de suite beaucoup mieux.

Quoi qu'il en soit, la station des Brasses est maintenant bien équipée tant pour le ski alpin que pour le ski de fond.

Reconnaissons que c'est le seul moyen de faire remonter un peu d'argent des cités voisines vers nos villages et nos montagnes. Pensons un peu à tout ce que nous dépensons en ville par achats de toute nature.

Pour revenir au commerce local en reconnaissant qu'il est de plus en plus difficile dans les bourgs ruraux, nous voulons saluer avec satisfaction la réouverture de « La Soleillette » grâce au courage et à l'enthousiasme de M. et Mme Van Der Burg.

Nous regrettons par contre la fermeture momentanée de l'hôtel-restaurant « Le Jorat ».

Le tourisme d'été mérite toute notre attention. Il y a sans aucun doute quelque chose à faire en ce domaine.

TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Leur nombre est passé de 16 à 21 personnes travaillant dans le canton de Genève. Dans le cadre de l'accord fiscal franco-genevois, ces personnes doivent être recensées chaque année en mairie. Nous les remercions de la bienveillante attention et suite donnée à notre appel.

IMMEUBLES O.P.D. H.L.M.

Les trois immeubles prévus au programme sont en voie d'achèvement non sans peine compte tenu de la restriction des crédits affectés ces dernières années au logement.

Les personnes intéressées par un logement (accession ou location) ou par une arcade peuvent s'adresser en mairie de Bogève ou au siège de l'O.P.D. H.L.M., 2, rue Marc-Leroux, à Annecy (74000).

IMMEUBLES MERLIN CHEF-LIEU ET « LES PLACES »

Les studios de ces deux opérations sont pratiquement tous vendus. Les importantes participations financières demandées par la commune à cette société sont réglées à ce jour auprès de M. le percepteur de Boège, receveur municipal.

GARAGE COMMUNAL

Construit en copropriété avec le département.

- 3 travées à la commune de Bogève (180 m²).
- 2 travées au département de la Haute-Savoie (120 m²).

Cette opération figure parmi les mieux réussies du département.

La part de la commune s'élève à la somme de 450.000 F.

ASSAINISSEMENT

Les travaux réalisés à ce jour s'élèvent aux sommes suivantes :

— Ensemble des collecteurs	1.838.295 F
— Branchements particuliers	558.513 F
— Honoraires du cabinet d'étude	241.332 F
— Contrôle des canalisations par caméra	35.000 F

TOTAL entièrement réglé à ce jour 2.673.140 F

Recettes enregistrées pour cette opération :

— Emprunt	1.648.400 F
— Subvention	887.600 F
— Fonds propres	137.140 F

TOTAL 2.673.140 F

Deux précisions importantes :

Les branchements particuliers ne sont pas subventionnables. Le coût moyen d'un branchement particulier ressort à 7.500 F. Cette situation explique « les droits de branchements » arrêtés par le conseil municipal dans sa séance du 1^{er} août 1985 et portés à la connaissance du public à la même date. Figure également le montant des abonnements applicables à dater du 1^{er} janvier 1986.

La fromagerie-porcherie fera l'objet d'un abonnement particulier.

DROIT DE BRANCHEMENT :

— maisons existantes et occupées au moment des travaux	2.500 F
— constructions neuves dispensées d'installation septique.	

— individuelles raccordables ou raccordées avant le 31 décembre 1985	6.500 F
— constructions neuves avec permis de construire postérieur au 1 ^{er} janvier 1985, droit d'entrée plus prise en charge par le propriétaire du branchement particulier du collecteur à la construction, siphon compris	4.000 F
— immeubles comportant plusieurs logements existants au moment des travaux	2.500 F
En sus par logement supplémentaire	1.500 F

ABONNEMENT :

Les abonnements sont fixés ainsi qu'il suit et basés conformément à la loi sur le rôle de l'eau :

— 92 m²	300 F
— 184 m²	500 F
— 276 m²	700 F
— 368 m²	900 F
— 460 m²	1.050 F
— 548 m²	1.200 F
— 732 m²	1.400 F

Il est précisé que les abonnés au réseau d'assainissement agriculteurs propriétaires de bovins alimentés en eau potable sur le réseau communal, bénéficieront d'un abattement fixé à 15 m³ par vache adulte et par année.

Pour alléger le prix des abonnements, nous avons demandé et obtenu des subventions en annuités qui s'élèveront à 70.000 F par année pendant 15 ans.

STATION D'ÉPURATION PAR BASSIN DE LAGUNAGE

Cette opération se terminera en 1986.

— Coût total (non compris aménagement des abords et périmètres)	1.785.000 F
---	-------------

COMPRENANT :

- Acquisition des terrains nécessaires ;
- Exploitation, débordage et nettoyage des parties boisées ;
- Travaux de l'entreprise ;
- Frais d'étude et honoraires, etc.

RECETTES pour cette opération :

— Emprunts	1.280.000 F
— Subventions	639.000 F
TOTAL	1.919.000 F

L'épuration par lagunage représente la solution la plus économique ; d'après nos consultations, ce système n'entraîne pratiquement pas de frais de fonctionnement contrairement à ce qui se passe dans les stations d'épuration classiques avec construction en maçonnerie, équipements mécanique et électrique, etc.

D'après les renseignements que nous avons recueillis auprès de 22 communes équipées d'une station d'épuration classique, le coût annuel de fonctionnement se situe entre 150.000 F et 220.000 F. Ces indications vous permettent de mesurer l'économie réalisée par la commune de Bogève pour le présent et l'avenir.

Pour l'instant, les habitants de Bogève et la Coopérative laitière (si souvent embêtée avec la pollution) ont pu apprécier déjà le fait que les effluents de la porcherie sont collectés et emmenés directement à la station. Les nuisances et risques de pollution ont ainsi disparu, ce n'est pas rien !

Revenant sur notre note d'information aux administrés, du 7 mars 1982 (que vous avez sans doute conservée), nous voulons rappeler que la Société Merlin avait, pour ses immeubles de « La Rachasse » et « Les Places », une autorisation de créer ses propres stations autonomes d'épuration aux prix de :

- 240.000 F pour « La Rachasse », chef-lieu.
- 140.000 F pour « Les Places ».

Nous avons proposé à ladite société de renoncer à son dispositif autonome, d'entrer dans le projet de la commune en versant à cette dernière 380.000 F, soit l'équivalent de deux stations autonomes. C'est chose faite à ce jour.

Sont également réglés les droits de branchement des 190 studios des deux immeubles Merlin pour 427.500 F.

Pour conclure sur l'assainissement, il y a lieu de préciser que « les abonnements » annuels au taux de 300 F par année seront les plus nombreux. Autrement dit, les maisons anciennes, comme les maisons nouvelles, dispensées désormais des fosses septiques et épurateurs, pourront envoyer toutes leurs eaux usées (toilettes, W.-C., salles de bains, évier) dans le réseau communal pour moins de 1 F par jour actuellement.

Comme pour l'eau potable, l'avenir dira que c'était du bon travail.

Les importants travaux et constructions diverses réalisés par la commune, ou avec son concours ces dernières années, ont apporté, en plus d'un enrichissement de notre patrimoine et des logements attendus, du travail à combien d'entreprises du bâtiment ou de travaux publics. Ces réalisations concrètes valent beaucoup mieux que tous les discours ou promesses sur l'emploi.

LE SERVICE DES EAUX

Le réseau d'eau de notre commune est, à notre avis, bien structuré avec cinq réservoirs d'une capacité de 950 m³, plus 120 m³ à « Plaine-Joux », sans oublier les kilomètres de canalisation fonte qui desservent tous nos villages. Bien qu'invisibles, ils représentent un investissement considérable dont on mesure la valeur lorsque l'eau manque au moment des réparations ou par suite de pénurie due à la sécheresse.

Les cinq réservoirs du bas service, moyen service, et haut service peuvent être équilibrés les uns aux autres, soit manuellement, soit par pompes, en cas de pénurie d'eau ou d'accidents (fuites ou autres).

A la fin de l'année 1985, avec l'exceptionnelle sécheresse, les sources ont connu un débit très faible. Sur cinq sources, deux avaient encore un débit au jaugeage de **début novembre 1985**.

- « Les Maberges » avec : 200 litres/mn
- « La Fargueusaz » avec : 40 litres/mn
- « La Biolle » avec : 0 litre/mn
- « Le Saix » avec : 0 litre/mn
- « Treleman » avec : 0 litre/mn

Les sources de « Treleman » et du « Saix » sont reparties aux pluies du 12 janvier dernier.

Le jaugeage des sources au 21 janvier :

- « Les Maberges » avec : 240 litres/mn
- « La Fargueusaz » avec : 45 litres/mn
- « La Biolle » avec : 0 litre/mn
- « Le Saix » avec : 12 litres/mn
- « Treleman » avec : 30 litres/mn
- « Plaine-Joux » avec : 40 litres/mn

Pendant la période de sécheresse, les réservoirs ont donc dû s'équilibrer par pompage avec des différences de consommation considérables. Après 15 jours de bon équilibre, un réservoir se vidait parfois en 24 heures sans fuite. Pourquoi ? Mystère !

« Plaine-Joux » connaît une pénurie d'eau fin juillet, début août, avec une source d'un débit de 3 litres/mn en période de sécheresse. Il est évident qu'avec un tel débit, il n'est pas possible d'alimenter correctement ce village de montagne.



Quelques « Bogévans » et les ouvriers de l'entreprise Vaglio sur notre premier réservoir d'eau potable. « Le Clos Michaud », été 1960.

La commune fait sur ce secteur tout ce qu'elle peut. D'abord, maintien de l'accord avec la commune de Villard qui conserve, ne l'oublions pas, un droit de 50 % sur l'eau captée à « Ajonc ».

Ensuite, par recherche immédiate, et quelquefois inutile, des fuites possibles ou signalées.

Enfin, par livraison d'eau épisodique, grâce au concours bienveillant des pompiers de Boège.

Pour l'avenir, le conseil municipal réfléchit. Les points d'eau en amont n'existent pas d'après les spécialistes contactés. S'ils existaient, ils se trouveraient de toute façon sur les communes voisines qui les conserveraient à coup sûr pour leurs propres besoins.

Refouler depuis le réservoir de « Treleman », vers un point haut à définir ? Cela a été envisagé à partir de canalisations descendantes. Les techniciens consultés expriment quelques craintes quant à la résistance desdites canalisations. La source de « Treleman » ayant tari durant l'automne 1985, on peut se poser des questions sur l'intérêt de cette solution dont le coût atteindrait, dans le meilleur des cas, plus de 350.000 F (35 millions d'anciens francs).

Il faut également préciser que tous les Bogévans souhaitent garder à « Plaine-Joux » le caractère d'un authentique « village de montagne ». La promotion immobilière sur ce plateau serait sans doute un sacrilège. Dès lors, les équipements publics doivent être limités au strict nécessaire pour des raisons bien compréhensibles d'équilibre budgétaire. Quoi qu'il en soit, nous recueillerons avec intérêt toute suggestion qui pourrait nous être faite sur ce problème.

En conclusion sur ce chapitre de l'eau, le maire et le conseil municipal ont le devoir de rappeler que notre réseau public d'alimentation en eau potable est géré sérieusement et aux moindres frais pour la commune grâce à la compétence et au dévouement du premier adjoint responsable de ce service. La comparaison avec les communes qui ont confié la gestion à des sociétés spécialisées est tout à fait édifiante.

Notre collègue responsable pourra compter désormais sur notre agent polyvalent récemment engagé.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Il faut rappeler, sous ce titre, les installations mises en place pour la saison d'hiver par la station des Brasses, la piscine intercommunale de Boège, le terrain de tennis. Ce dernier s'autofinance à 100 % grâce aux recettes encaissées et versées à la commune.

Le terrain a été consolidé par drainage et couverture du « Foron » dans des conditions particulièrement avantageuses pour la commune.

La parcelle privée, traversée et partiellement occupée depuis le commencement des travaux, fait l'objet d'une redevance annuelle de 2.200 F à verser par l'entreprise Pilotaz. Face à la défaillance de cette entreprise, la commune a réglé au propriétaire les sommes impayées.

Nous étudions en ce moment un projet de terrain de sports permettant notamment la pratique du football compte tenu des nombreux jeunes et scolaires intéressés par les sports. Les animateurs de ce sport et dirigeants du Club Sportif seront entendus dès que possible sur ce projet.

Pour l'avenir, et après un temps de réflexion sur les réalités de notre budget qui commande tout, nous envisageons un aménagement de notre chef-lieu avec tout ce que cela comporte. Ce ne serait pas du luxe pour le cœur de notre commune.

Le problème d'une salle polyvalente est également évoqué. Il fera l'objet d'une concertation avec les responsables de « La Stéphanoise », propriétaire de la salle des fêtes. De nombreuses communes ont réussi en cette matière des projets intéressants soit en construction neuve, soit en aménagement de l'existant. Affaire à suivre.

En matière d'urbanisme, les lois récentes nous placent dans l'obligation d'étudier une « carte communale ». La plupart des communes comparables à Bogève ont franchi cette étape et tout le monde s'en trouve bien. Nous nous pencherons dès que possible sur ce problème avec le concours de la commission communale d'aménagement foncier créée récemment.

En conclusion, nous voulons rappeler que notre politique dépend de nos ressources. Sur ce plan, il faut signaler que les immeubles de tourisme construits récemment à Bogève représentent, tant dans les impôts locaux que dans le rôle de l'eau et d'assainissement, un apport nouveau supérieur à un tiers du total mis en recouvrement sur l'ensemble des contribuables. C'est en misant sur ces nouveaux partenaires à nos côtés que nous avons pu lancer et réaliser les importants travaux énoncés au début du présent bulletin.

Au-delà des chiffres, nous voulons, ici, remercier l'ensemble du personnel communal qui fait de son mieux tout au long de l'année ainsi que ceux et celles d'entre vous qui se consacrent, bénévolement, discrètement, à la vie locale.

Notre commune est certes une « collectivité locale ». Faisons en sorte qu'elle soit une véritable communauté.

ETAT CIVIL 1982

NAISSANCES :

Paule Bouvier ; Virginie Bovet ; Bénédicte Chardon ; Isaline Goy ; Emilie Grillet ; Vincent Grillet ; Cindy Lancon ; Bénédicte Meynet ; Jessica Pernet.

MARIAGES :

Patrick Chardon et Christine Bergoen ; Jean-Claude Forel et Marie-Claude Girard ; Natale Munafo et Marie-Claude Bovet ; Jean-Luc Perrolaz et Yveline Chardon ; Gérard Vachat et Régine Babe.

DÉCÈS :

Clotilde Forel ; Edouard Chardon ; Lucien Lacroix ; Fernand Pinget ; Joël Pinget ; Roch Pinget ; Gillette Fontana.

ETAT CIVIL 1983

NAISSANCES :

Julien Baud-Lavigne ; Romain Bouvier ; Angélique Bovet ; Céline Chardon ; Gwenaél Chollet ; Anne-Sophie Devouassoux ; Laetitia Thevenot-Yet.

MARIAGES :

Christophe Boissière et Dominique Champault ; André Bovet et Geneviève Métral-Court ; Raoul Chardon et Monique Guidi ; Pascal Chollet et Sylvie Grillet ; Alain Lefranc et Evelyne Viollaz ; Pascal Mieusset et Muriel Bosseboeuf ; Georges Pernet et Anne-Marie Forel ; Philippe Pinget et Gilda Forel ; Michel Teta et Corinne Bouvier.

DÉCÈS :

Jean Chardon ; Norbert Chardon ; Léon Chollet ; Alphonsine Pinget.

ETAT CIVIL 1984

NAISSANCES :

Carole Baud-Lavigne ; Sylvain Berchet ; David Chardon ; Denis Grillet ; Gwenaél Guillard ; Magali Lefranc ; Audrey Pinget ; Alexandrine Robbes.

MARIAGES :

Jean-Luc Babaz et Sylvie Triponez ; Albert Bouffare et Yvonne Seheux ; Régis Chaffard et Evelyne Forel ; Guy Charpy et Maryse Delavoet ; Pascal Forel et Marie-José Zaghet ; Michel Turcas et Martine Bouvier ; Jean-Michel Verdan et Martine Baud-Grasset.

DÉCÈS :

Gabriel Chardon ; Angeline Gavard-Colenny ; Thérèse Delavoet.

ETAT CIVIL 1985

NAISSANCES :

Yohann Chollet ; Laure-Elise Forel ; Julie Forel ; Aurélie Gavard-Molliard ; Ludovic Gavard-Molliard ; Elodie Laupin.

MARIAGES :

Pierre Gervais et Danielle Gavard-Colenny ; Alfred Pawlik et Laurence Saintobert.

DÉCÈS :

Léon Chardon ; Jean-Louis Liezoz ; Léa Pinget.

Sur quatre années, nous enregistrons donc : 30 naissances, 16 décès et 23 mariages.

L'ÉCOLE

L'effectif scolaire est actuellement de 60 élèves dont 21 en classe maternelle. Un accroissement de ces effectifs est à prévoir avec la construction de 24 logements H.L.M.

L'école : une ouverture sur le sport, la musique et l'informatique

Grâce au dynamisme de la coopérative scolaire, à l'aide des parents et de la municipalité, les enfants peuvent bénéficier d'une salle de gymnastique, d'un terrain de tennis, de sorties piscine et ski, de rencontres sportives organisées par l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement Primaire). Une surface engazonnée serait la bienvenue pour la pratique du foot, du saut... et l'installation de quelques jeux pour la maternelle.

L'enseignement de la musique nécessitant une qualification plus particulière, des cours de musique seront donnés aux enfants au 3^e trimestre, par l'ADDIM (Association départementale pour la diffusion de la musique). Le financement de ces cours sera assuré par la coopérative scolaire.

Dans le cadre du Plan informatique pour tous, l'école a été dotée d'un matériel Thomson comportant une unité centrale, un moniteur et un lecteur de cassettes. Pour être efficace, ce matériel doit être installé dans les classes. Il faudra donc envisager l'achat d'un autre téléviseur.

La formation des enseignants étant très limitée dans le domaine de l'informatique, un appel est lancé auprès des gens compétents qui pourraient nous apporter leur aide.

Un échange scolaire Bogève - Bas-Monthoux

Depuis 3 ans maintenant, un échange est organisé entre l'école maternelle de Bogève et celle de Bas-Monthoux. Il apporte des motivations au travail des enfants, la découverte de nouveaux amis et des rencontres qui se déroulent toujours dans la bonne humeur.

Souhaitons longue vie à ces différentes activités qui font le bonheur de nos enfants et leur permettent une adaptation à la vie moderne.

Mme PINGET,
directrice.

CANTINE SCOLAIRE À BOGÈVE

La cantine scolaire fonctionne pendant la saison d'hiver de fin novembre jusqu'aux vacances de Pâques, soit environ 60 jours pour un effectif journalier de 30 enfants.

Le repas est fourni par la colonie Baud-Lavigne au prix de 14 F par jour et par enfant.

Le financement est assuré :

- d'une part par les parents qui paient 14 F le repas ;
- d'autre part par la subvention communale s'élevant à 2.600 F pour la saison en cours, soit une participation de 1,50 F par jour et par enfant ;
- et enfin par des dons reçus à l'occasion de mariages célébrés dans la commune.

Le fonctionnement est assuré par Françoise Chardon à raison de deux heures par jour. Il faut noter également la participation bénévole des mères de famille, par roulement hebdomadaire, pour aider au bon fonctionnement et à la surveillance des enfants.

Le président, la trésorière et les parents d'élèves remercient de leurs dévouement et compréhension toutes les personnes participant au bon déroulement de ce service.

Le président,
René BOUVIER.
La secrétaire-trésorière,
Odile BOVET.

CLUB SPORTIF

Nouvelle année, nouvelle neige, nouveaux horizons... L'exercice 1985 étant clos, il faut nous pencher sur cette saison déjà bien présente malgré un temps maussade.

L'avalanche de résultats escomptés n'étant pas à l'arrivée des précédentes saisons, il nous faut, avec une constance exemplaire, reporter nos espoirs sur l'avenir.

Que faire de plus ? Toujours mieux, direz-vous. Certes, mais le bénévolat, malgré une volonté permanente, souffre du manque de candidats (surtout les parents concernés), et ne saurait éternellement faire supporter tous les fardeaux à un nombre si restreint.

Nos vœux pour l'avenir se résument donc en une prise de conscience de tous les parents pour le partage des responsabilités tant au niveau sportif que pour l'animation de notre commune.

Souhaitant un bon accueil à cet appel, nous saurons, une fois de plus, faire le maximum pour les enfants et la vie de notre commune.

CHORALE PAROISSIALE DE BOGÈVE

Notre chorale, comme son nom l'indique, a pour but l'animation des messes et cérémonies religieuses.

Depuis plusieurs années, le travail de répétition se fait en liaison avec la chorale paroissiale de Villard. Avec celle-ci, nous avons actuellement un répertoire de chants profanes.

Le 12 octobre 1985, l'harmonie de Douvaine donnait un concert à Bogève auquel nous avons participé avec des chants à trois et quatre voix.

A noter que chaque année, courant octobre, a lieu un concert en l'église de Bogève. Les années précédentes ont vu se produire la chorale de la Vallée Verte, la chorale de la M.J.C. de Viuz-en-Sallaz, celle du Châble, la chorale Renaissance d'Annemasse et divers ensembles instrumentaux.

Notre chorale est bien fournie en voix d'hommes (ténors et basses). Malheureusement, nous manquons d'effectifs en voix de femmes (sopranos et altos) dont le nombre est réduit. Alors, mesdames et mesdemoiselles, venez nous rejoindre. Ceci dit, les voix d'hommes sont toujours acceptées.

Les répétitions ont lieu le mardi à 20 h 15, une semaine à Bogève, la semaine suivante à Villard.

Musicalement vôtre,
le directeur,
Michel NICOD.

BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOBUS

Nous avons à votre disposition 300 livres : romans, biographies, documentations, livres d'enfants prêtés par la bibliothèque centrale de prêt de Haute-Savoie.

Ces livres sont renouvelés tous les trois mois.

Ouverture : mairie de Bogève, salle A, lundi et jeudi de 16 h 15 à 17 h 15.

Un droit d'entrée de 30 F est demandé.

Mme LANCRENON et collègues.



« Le Char » présenté par Bogève à la fête cantonale organisée pour le centième anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. Juin 1960.

LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE

Fondée en 1913, le 9 février, notre société comptait à l'époque 93 producteurs. Bien que le nombre de ces derniers soit tombé à 29, l'activité agricole demeure bien présente dans notre commune et la production laitière n'a pas baissé.

Pour des raisons que les producteurs connaissent bien, l'assemblée générale, par un vote unanime, décidait en avril 1985, de revenir à un industriel privé, en l'occurrence les Etablissements Girod de Saint-Julien, avantageusement connus sur le marché laitier. Il faut bien reconnaître que les acheteurs de lait ne se bousculent pas aux portes des coopératives. Nombre d'entre eux ont disparu. Certains ont même laissé des impayés.

En ce début d'année 1986, les agriculteurs sont découragés. Leur situation n'a jamais été aussi difficile : baisse du prix du lait, du prix de la viande, face aux augmentations des charges (aliments pour le bétail, matériel, vétérinaires, assurances, protection sociale, etc.).

L'expérience de ces 73 années d'existence de notre coopérative nous montre qu'il y a de bonnes et de mauvaises années. Je n'en citerai pour preuve que le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 23 février 1916. Les quarante producteurs en situation difficile et dont les actifs étaient à la guerre, eurent droit chacun à 5 francs. La coopérative participa pour 100 F ainsi que la maison Fuess, acheteur à l'époque. Nous n'en sommes pas là, mais ce rappel nous prouve que la solidarité ne date pas d'aujourd'hui.

Le conseil d'administration, dans un souci d'intérêt collectif, a décidé de moderniser l'atelier, seule chance de survie de ce dernier. L'effort demandé aux sociétaires est important. Nous en sommes conscients puisque chacun participe, à travers la rete-

nue de 18 centimes prélevée sur chaque litre de lait, au financement des travaux.

Nous signalons que ces travaux se sont élevés à la somme de 1.160.000 F
subventionnés par le FIDAR à hauteur de 220.000 F
et par le Conseil général à hauteur de 160.000 F
Total des subventions 380.000 F

Dépenses d'investissement
après déduction des subventions 780.000 F
T.V.A. à récupérer 215.000 F
Reste en charge nette pour la coopérative 565.000 F

Il nous reste beaucoup de travail notamment sur la porcherie pour laquelle nous devons prendre une décision dès le printemps.

En tant que président, je voudrais exprimer au conseil municipal ma satisfaction pour l'effort accompli en matière de raccordement de la coopérative au réseau d'assainissement. Les problèmes de pollution (mes prédécesseurs en savent quelque chose) n'étaient pas simples à résoudre.

Au nom de mon comité, je voudrais exprimer mon souhait de voir régner l'harmonie entre tous car la coopérative, c'est l'affaire de tous.

Le président,
Patrice BOUVIER.

LA POSTE À BOGÈVE

Votre petit bureau installé dans un secteur paisible du village anime chaque jour le bourg... et comment.

La poste, en effet, bouge. A titre indicatif, le bureau se classait 3.117^e sur 3.300 en 1976. Maintenant, avec le trafic que vous lui apportez, il se place 690^e sur le plan national, dans sa catégorie.

Bravo et merci à tous ceux qui ont compris que leur bureau devait être là pour les servir et pour l'utiliser.

Par votre confiance et avec l'aide de tous, et de toutes les familles implantées sur notre territoire, je pense qu'il serait possible que votre poste accède en catégorie des bureaux de plein exercice, ce qui pourrait donner un ou plusieurs emplois à ce service public.

Il est indéniable que l'attrait touristique donné à notre station apporte un trafic appréciable à l'évolution souhaitée de votre receveur.

La poste, par son dynamisme et son esprit de compétition, s'est fait un plaisir de participer à la 1^{re} Footaski, en récompensant les catégories poussins, pupilles et minimes.

Cette année encore, par votre générosité coutumière que je souligne par la voie de ce bulletin municipal, votre bureau se classe 1^{er} de sa catégorie et 9^e sur le plan départemental, pour la vente des billets de tombola des œuvres sociales des P.T.T. 44 gagnants ont été récompensés par de multiples lots. Merci à tous de votre gentillesse.

La poste, c'est un peu la vie et le contact de votre commune. Ensemble, continuons à œuvrer pour son évolution afin que les Bogévans obtiennent, dans un proche avenir, un bureau de plein exercice.

Pour terminer, je souligne que M. et Mme Richard restent à la disposition de vous tous et sont à l'écoute de toutes les questions ou renseignements que vous pourriez désirer.

Leur devise reste : « L'accueil et le contact ».

Rappel des principaux services :

- compte-chèque postal,
- carte bleue,
- carte 24/24,
- postchèques,
- emprunts,
- livret d'épargne de l'Oiseau Bleu,
- livret Codevi,
- livret d'épargne populaire,
- plan épargne logement,
- SICAV de la poste,
- compte d'épargne en actions,
- assurance vie et retraite,
- ...et bientôt, des prêts personnels,
- ... et toujours le service du courrier.

L'ASSOCIATION "LA STÉPHANOISE"

La Stéphanoise est une association composée actuellement de 14 membres dont :

- un président,
- un vice-président,
- un secrétaire-trésorier,
- et onze autres membres.

Elle a pour exercice de gérer la salle paroissiale de Bogève au niveau équipement, entretien, location, etc.

Depuis plusieurs années déjà est venue se greffer une activité culturelle sous forme de séances théâtrales destinées d'une part à créer une animation dans notre commune et d'autre part à apporter un soutien financier à notre association puisque les

fonds recueillis par l'équipe théâtrale sont employés pour les besoins de la salle paroissiale. Laquelle peut ainsi être entretenue et équipée de façon à permettre à d'autres associations et aux particuliers d'y organiser leurs soirées-repas, concours de belote, vins d'honneur, etc. moyennant une petite location.

Il va sans dire que l'équipe théâtrale est pour beaucoup dans la vie de La Stéphanoise dont elle est le moteur financier sans oublier toutefois l'aide apportée par le Conseil général aux associations culturelles sous forme de subvention.

Cependant, La Stéphanoise comme l'équipe théâtrale ne seraient pas sans la fréquentation massive de leurs supporters aux séances récréatives qu'ils couronnent de succès tant par leurs applaudissements que par leurs encouragements.

Aussi profitons-nous de l'occasion qui nous est donnée pour adresser nos remerciements à tous ceux et celles qui, par leur présence, leurs idées, leur soutien, contribuent à la vie de notre association.

A ceux et celles qui veulent nous encourager, nous aider ou même nous rejoindre ; à ceux et celles qui veulent nous connaître, nous donnons rendez-vous les 8, 15 et 22 mars prochain, sans oublier le dimanche de Pâques pour de nouvelles représentations.

Venez nombreux pour que vive notre association, mais aussi pour que l'on se réjouisse ensemble.

Le président,
Abbé Régis BURNIER.
La secrétaire,
Christine CHARDON.

G.V.A.-G.P.A. DE LA VALLÉE VERTE

G.V.A.-Groupement de vulgarisation agricole devenu depuis l'an dernier G.P.A.-Groupement de productivité agricole (c'est plus sérieux).

Cette association est née en 1980. La Chambre d'Agriculture, en accord avec la Mutualité Sociale Agricole, a mis à notre disposition une technicienne pendant la saison d'hiver pour chercher, avec un groupe d'agricultures, à améliorer nos conditions et mode de vie en agriculture et secteur rural.

Notre conseil d'administration comprend 18 membres dont une présidente, deux vice-présidentes et une secrétaire-trésorière.

Nous avons mis au point un programme très diversifié tel que des journées avec un vétérinaire (maladie des veaux, mammites, etc.), un technicien pour donner des rations équilibrées aux vaches laitières, faire le dosage des engrais et fumures.

Une douzaine de messieurs viennent régulièrement à ces journées.

Sur un plan plus féminin, nous avons abordé les problèmes de congélation, aménagement intérieur, couture, homéopathie, fleurissement, psychologie de l'enfant, de l'adolescent, succession et partage, deux journées par année d'expression orale et écrite, nous manquons de vocabulaire et d'audace quand nous devons faire des démarches personnelles.

Nous avons accueilli les ruraux avec plaisir (non-agricultures).

Grâce au contrat de pays et avec l'accord du président et du comité du SIVOM, nous avons bénéficié d'une subvention versée en trois annuités, qui nous permet de mener à bien ce programme que nous allons continuer pendant deux années.

Nous nous réunissons le jeudi sauf pendant les vacances scolaires. Une cotisation annuelle de 130 F par personne est demandée ou 30 F la journée.

Pour terminer l'année, nous organisons une journée-détente au mois d'août, c'est-à-dire un voyage dans un département voisin. Projet 1986 : visite de fermes fleuries dans l'Ain.

Comme vous le constatez, cette association n'est pas communale mais cantonale.

A l'horizon de l'an 2000, élargissons nos horizons, sortons de l'esprit clocher « même si le nôtre sera bientôt battant neuf ».

« Vni avoué no ».

La présidente,
Marie-Thérèse BAUD-GRASSET.

MUTUELLE DÉPARTEMENTALE D'ASSURANCE AGRICOLE

Le bilan de l'année qui vient de se terminer peut être dressé avec sérénité, dans la mesure où nos activités se sont développées avec le souci constant d'améliorer nos garanties proposées ainsi que le service rendu à nos sociétaires.

Sachez que les Assurances Mutuelles Agricoles de Haute-Savoie sont à votre disposition pour résoudre tous vos problèmes d'assurances incendie, automobile, retraite, etc.

Joseph BEL,
secrétaire de la caisse locale
de Bogève.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BOGÈVE

RÉFLEXION...

Il fut un temps (pas si lointain !) où nos amis d'outre-Moellesullaz, ulcérés par l'attitude de leur population vis-à-vis des commerçants, en étaient arrivés à une gigantesque campagne basée sur le fameux slogan « J'habite à Genève, j'achète à Genève ».

Devrons-nous un jour en arriver là ?

LES BRASSES-BOGÈVE... EN DEVENIR !

En cette période de vœux et souhaits en tous genres, la nouvelle année charrie son lot d'espoirs, magie annuellement renouvelée. Le syndicat d'initiative, en ces moments particuliers de l'année, voudrait mettre l'accent sur l'importance du phénomène touristique dans notre village. Oublions nos vaines querelles, nos idées préconçues, pour nous tourner résolument vers l'avenir, le vrai, celui de nos enfants qui, au moment délicat du choix professionnel, apprécieront vraisemblablement le « plus » aménagé par le tourisme, et ce qui compte en réalité, c'est la volonté affichée de développer une politique touristique cohérente car il est des moments où il faut savoir prendre les tournants à temps, de manière réaliste et avec le dynamisme nécessaire.

Notre syndicat d'initiative, s'il restait en l'état actuel, serait condamné à ne reproduire qu'une image dépassée dans un monde où la concurrence fait rage.

Il est grand temps de se doter de structures d'accueil, à l'image de notre nouvelle ambition ; le moment réclame une prise de conscience de toute la population locale, nous avons les atouts, à nous de les mettre en valeur tout en maîtrisant le tourisme que l'on souhaite promouvoir. Notre syndicat d'initiative biberonne... à nous de le rendre adulte ! C'est urgent et prioritaire.

Le président,
Claude JULLIARD.

CAISSE LOCALE MUTASUDEST N° 1608 — BOGÈVE

Notre Mutuelle locale d'assurances du Sud-Est créée à Bogève il y a plus de cinquante ans, compte à ce jour :

En assurance agricole :

- 92 contrats agricoles,
- 153 contrats auto plus tracteur.

En S.A.M.D.A. :

- 89 contrats.

Les contrats « incendie » sont établis en accord avec la Mutuelle du Sud-Est de la Vallée de Boège représentée par Mlle Béatrice Condevaux.

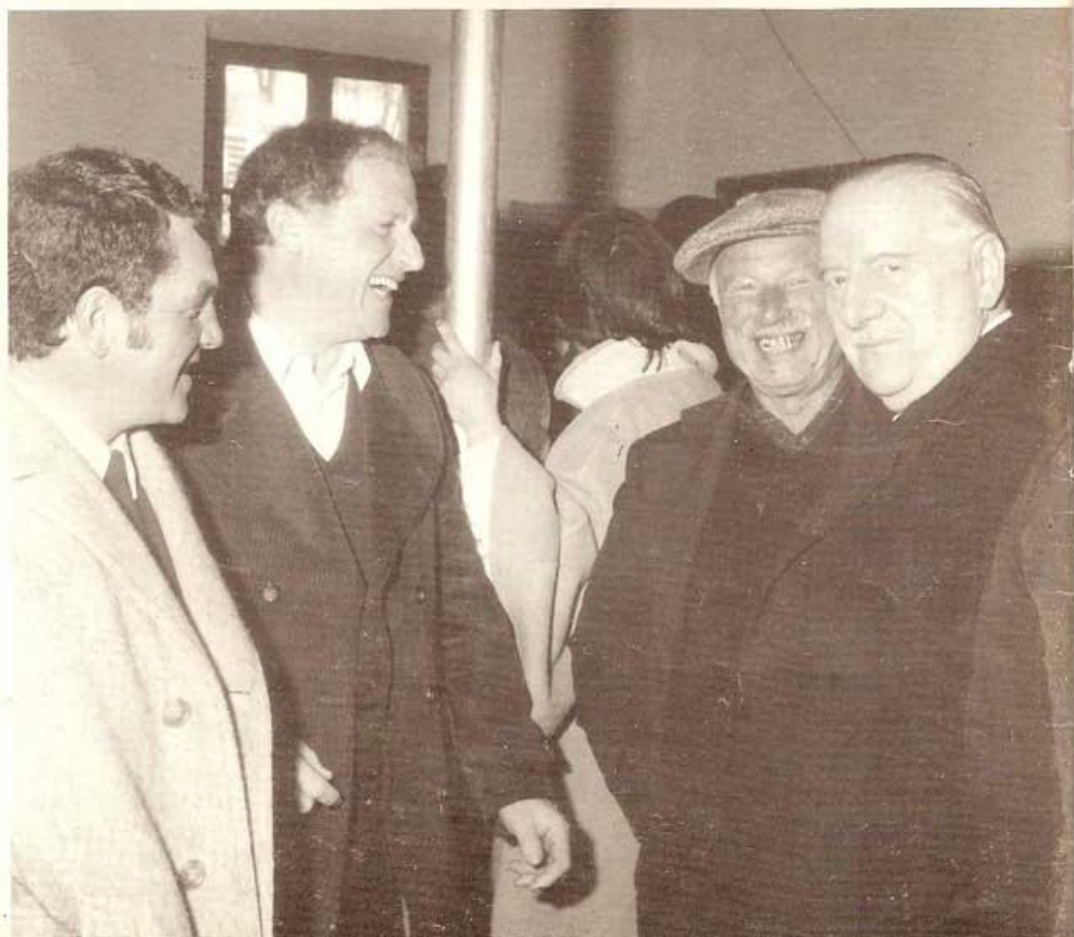
Nous tenons à préciser que notre caisse locale de Bogève peut, grâce à la S.A.M.D.A., garantir tous les risques (vie privée, R.C., incendie, autos, motos, etc.) quelle que soit la profession du souscripteur.

Nous nous efforçons d'apporter le meilleur service au meilleur coût pour tous nos adhérents et sociétaires et tenons à les remercier ici pour leur confiance.

Jean-Paul CHARDON,
président.
Bernadette BOUVIER,
secrétaire.



**A l'aise
et pas tristes
nos Bogévans
en conversation
avec le Président
Alain POHER.**



Le mot du maire

Il m'est très agréable de vous présenter au nom du conseil municipal notre bulletin communal.

Ainsi que vous avez pu le constater, nous avons réalisé depuis 1982 des travaux importants dans tous les domaines malgré les faibles moyens financiers dont dispose notre commune.

Nous en sommes très heureux pour vous tous ainsi que pour les jeunes qui vivront demain à Bogève.

Nous connaissons leur attachement au pays. Ils bénéficieront à leur tour des équipements réalisés par les élus responsables que nous sommes.

Ces responsabilités, nous nous efforçons de les assumer en équipe avec notre personnel et avec un seul objectif : apporter le meilleur service à tous nos administrés.

Raymond BOUVIER,
maire de Bogève.



Le conseil municipal de Bogève. Mars 1983.